

**République Française**  
**COMMUNE DE PUYVERT**

**Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 novembre 2019 - 18h30**

Présents : GREGOIRE Sylvie, BRITY Philippe, PRIMO Yolande, PARRAUD Patricia, PERRIN Christiane, GREGOIRE Bernard, GRANGIER Charles, AGUITTON Christiane, DORLET Lucien, GAVAUDAN Philippe, REDENTI Sandrine  
Absents : BARGHOUT Elias, NOUGUIER Daniel, VINCENTI Sébastien, CHIVET Karl

Secrétaire de séance : PERRIN Christiane

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Madame le Maire demande le rajout à l'ordre du jour d'une délibération relative au renouvellement d'un emploi aidé de type CAE. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

**Renouvellement d'un emploi aidé - type CAE**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les contrats aidés sont proposés prioritairement aux collectivités territoriales afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi.

La commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Un précédent contrat de ce type (C.A.E) arrive à échéance en décembre prochain, Madame le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour renouveler ce type de contrat, les fonctions exercées correspondent à l'animation du service périscolaire et extrascolaire, à l'assistance en classe des GS/CP et à l'accompagnement des aînés, ce à raison de 26 heures par semaine *annualisé*.

Une aide est accordée par le Conseil Départemental à hauteur de 60%.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la création d'un emploi aidé - Contrat unique d'insertion - à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019 à raison de 26h/hebdo dans les conditions précitées,

**Projet de logements sociaux et annexes Mairie**  
**Phase Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E)**

Madame le Maire rappelle qu'en séance du 04 octobre 2018, le Conseil Municipal avait approuvé l'avant-projet définitif et autorisé le dépôt du permis de construire relatif à l'aménagement de 5 logements sociaux et locaux annexes Mairie sur la parcelle A 440. Cette parcelle a été acquise en 2015 avec une aide de 50% de la Région conditionnée à la réalisation de logements sociaux.

Suite aux fortes pluies d'octobre 2018, l'état de délabrement de la bâtisse était devenu très préoccupant vis-à-vis de la sécurité des abords immédiats et des propriétés voisines. L'expert en bâtiment mandaté pour évaluer la dangerosité de l'immeuble avait conclu au péril imminent pour le public avec mise en œuvre sans délai de la purge de l'ensemble des toitures et planchers en cours d'effondrement.

Dans le respect de la procédure des marchés publics, les travaux de déconstruction confiés à l'entreprise Amourdedieu ont été réalisés durant les mois de janvier et février derniers.

Le permis de construire était accordé le 22 février 2019.

Le 19 avril suivant, un recours gracieux aux fins de retrait du permis de construire était reçu en mairie auquel une réponse a été apportée par lettre du 15 juin 2019.

Le 16 août 2019, une requête en annulation contre ce même permis de construire était enregistrée au Tribunal Administratif de Nîmes.

Par décision du 27 août 2019, le cabinet CGCB était désigné pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre du recours précité.

Des compléments de relevés de géomètre ont été rendus, ce qui permet désormais de définir l'emprise des bâtiments existants et de finaliser les pièces composant le dossier de consultation des entreprises (DCE).

Considérant que tous les éléments techniques sont réunis, Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maître d'Oeuvre à lancer la phase DCE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maître d'œuvre à lancer la phase D.C.E du projet de construction de 5 logements sociaux et locaux annexes Mairie.

### **Attribution de l'indemnité de conseil - Trésorier municipal - Exercice 2019**

Madame le Maire présente le décompte de l'indemnité de conseil pouvant être attribuée à Madame Claude TEXTORIS, Inspectrice Principale à la Trésorerie de Pertuis.

Compte tenu du décompte de l'indemnité sur une gestion de 12 mois, du taux de 100% et de la moyenne des dépenses des 3 exercices écoulés, l'indemnité de conseil brute calculée pour 2019 s'élève à 497,41 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à Mme Claude TEXTORIS, Inspectrice Principale - Trésorerie de Pertuis, l'indemnité de conseil et de confection de budgets - exercice 2019 pour un montant brut de 497,41 €.

### **Compte rendu des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal**

Renonciation au droit de préemption urbain pour les propriétés

- AUTRET Michel - 12, rue Aguitton
- TOUZERY Manon - 47, avenue de la Gravière

### **Informations diverses :**

Crue de la Durance week-end du 23 et 24 novembre : l'alerte a été donnée samedi après-midi, Mme la Maire et son 1er Adjoint ont été en lien permanent avec le service de prévention du SMAVD durant la nuit qui a suivi.

Le débit atteignait 1 600 m<sup>3</sup>/s dimanche matin, fort heureusement aucune habitation n'a été endommagée et la crue s'est amorcée en milieu de matinée.

Ce fut l'occasion de mettre en œuvre le plan communal de sauvegarde et de déclencher le système d'alerte des habitants par téléphone et SMS. Quelques mises au point et modifications se sont révélées nécessaires comme le contenu du 2e message qui fait état d'une « évacuation imminente », il faut remplacer ces termes par une « mise en sécurité des personnes et biens », c'est à dire les premières mesures de protection comme la surélévation des meubles et biens, la montée à l'étage.

Sessions de formations aux premiers secours : 2 sessions ont été assurées dernièrement à l'initiative de la commune et en partenariat avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse,

- 1 en faveur de l'ensemble du personnel communal (2 demi-journées)
- la seconde en faveur des particuliers et professionnels du secteur (journée de samedi)

Vu la satisfaction des participants, la commune envisage de renouveler ce type de formation qui permet chaque année de sauver des vies, seulement 10% de la population sont formés à ces premiers gestes essentiels. Les sapeurs-pompiers formateurs ont précisé que la caserne de Lauris peut accueillir des volontaires le samedi pour permettre de conserver les bons gestes à faire en cas de besoin.

C'était aussi l'occasion de se mettre en situation d'urgence pour l'utilisation du défibrillateur placé à l'entrée de la salle polyvalente.

Sécurité routière - Vitesse excessive : des riverains de l'avenue de la Gravière ont récemment demandé la mise en place de ralentisseurs supplémentaires le long de cette avenue.

Mme la Maire déplore le manque de solutions : présence de 5 ralentisseurs, réalisation d'un étranglement de la voie, création de trottoirs, mise en place de panneaux pédagogiques « enfants », installation temporaire d'un radar pédagogique.

Il est malgré tout proposé de fixer un nouveau ralentisseur, type « coussin berlinois », actuellement en stock aux ateliers. Toutefois, il faut savoir que ces installations sont bruyantes au passage des véhicules et que leur mise en place sera à long terme.

Cérémonies commémoratives :

11 novembre - nombreux participants sur les 3 communes, la commune de Puget inaugurerait son Monument aux morts.

Dien Bien Phu à Cadenet - la cérémonie s'est déroulée sous une pluie battante devant la stèle placée à Cadenet, la présence de jeunes gens a été remarquée.

**En ce jour, une pensée émue pour les 13 militaires français tués au Mali lors d'une attaque contre les djihadistes. Gap et Saint Christol d'Albion sont en deuil.**

La séance est levée à 19h.

A Puyvert, le 26 novembre 2019

Sylvie GREGOIRE, Maire de PUYVERT